

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

SESSION 2019

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de dossier de description du parcours professionnel	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	4
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2^{ème} classe comporte une épreuve orale unique d'admission (durée : 25 minutes).* »

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant, à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes maximum).

Le candidat peut être interrogé sur son environnement professionnel et sur les droits et obligations des fonctionnaires. Le jury peut également demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une mise en situation professionnelle en lien avec son parcours professionnel.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel (...) qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

(...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. (...) »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Xavier COLIN, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », chef du service sécurité et sûreté, musée et domaine national du château de Fontainebleau.

Membres de ce jury :

- Madame Anne-Sophie DESTRUMELLE, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », adjointe au chef du département de l'accueil des publics, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine ;

- Madame Gaëlle GIRARD, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », adjointe au chef du service de la logistique, de la surveillance et de la sécurité, Mobilier national et Manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur Pascal VANZATO, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », chef du service du contrôle d'accès, château, musée et domaine national de Versailles.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 11 septembre au 11 octobre 2018
Date de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 18 janvier 2019 au plus tard
Dates des épreuves orales	Du 20 au 22 mars 2019
Date de la réunion d'admission	Le 22 mars 2019

B) L'entretien sur dossier de dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet. Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Sur la forme. La qualité des dossiers présentés est très inégale. Certains dossiers sont très sérieusement préparés, d'autres beaucoup moins. Quelques dossiers sont manuscrits et pas toujours très proprement.

Sur le fond. Les candidats n'ont pas tous compris l'objectif de ce dossier de la même façon. Certains ont présenté un dossier exhaustif de leur carrière mais sans préciser la nature exacte de leurs activités. Lors de la présentation et de l'entretien, le jury a pu constater des décalages entre la carrière présentée dans le dossier et la réalité.

Certains dossiers étaient de très bonne qualité, pour d'autres, un effort est à faire sur la présentation.

Il serait sans doute utile de bien rappeler l'objectif de ce dossier. Il est possible que les candidats qui ont présenté les meilleurs dossiers aient participé à une formation de préparation à l'examen.

2) La présentation du parcours professionnel

Dans l'ensemble, les candidats ont su tenir le délai. Rares sont ceux qui avaient achevé bien avant le temps imparti (hormis un qui semblait ne rien avoir à dire), sont également rares ceux qui se semblaient loin d'avoir fini quand il a fallu les interrompre.

Nous avons pu ressentir une bonne préparation chez certains candidats et un manque de préparation chez d'autres. Quelques candidats nous ont surpris par la qualité de leur intervention.

3) L'entretien-discussion

Il y a une grande disparité entre les candidats qui ont su être convaincants, présenter leur carrière de façon cohérente avec l'examen, et convaincre le jury et d'autres qui ne semblaient n'avoir rien à dire ou des

choses sans beaucoup d'intérêt pour cet examen ou même en contradiction avec ce qu'on est en droit d'attendre d'un agent dans leur situation.

À six exceptions près, les candidats ont eu une note supérieure à la moyenne sur les connaissances et sur les compétences. Sur la motivation, la capacité à évoluer et la qualité de l'échange, les écarts sont plus importants ainsi que sur la présentation du parcours.

Un candidat qui n'a pas su bien présenter son parcours obtient rarement de bons résultats sur les autres points. Cela laisse à penser que, à quatre exceptions près (quatre candidats qui paraissent avoir un niveau très faible), le travail de préparation à l'examen est très important pour la réussite. Ceux qui ont le mieux préparé sont sans doute ceux qui ont le mieux réussi même s'il y a un potentiel plus important chez certains (qui sont sans doute ceux qui ont le mieux préparé l'examen).

4) Les remarques générales sur l'oral

Tous les candidats n'ont pas la même aisance à l'oral et ne pas être un bon orateur n'est pas un critère de choix. Cependant, un effort est à faire sur la présentation. Un manque de préparation de la part du candidat se ressent à l'oral.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 12.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	31	19	14	7
Femmes	18	9	8	5
Total	49	28	22	12

Seuil d'admission : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 3 à 18 sur 20.

Monsieur Xavier COLIN
Président du jury